



LES CLEFS DE LA SEMAINE

2 décembre 2024



La question de la semaine

- L'étrange position de Christine Lagarde, Page 2

Les actus de la semaine

- Discussions sur la politique monétaire de la BCE, Page 3
- La question de l'automobile dans le monde, Pages 3 et 4
- Une monnaie concurrente du dollar ?, Page 4

La conjoncture de la semaine

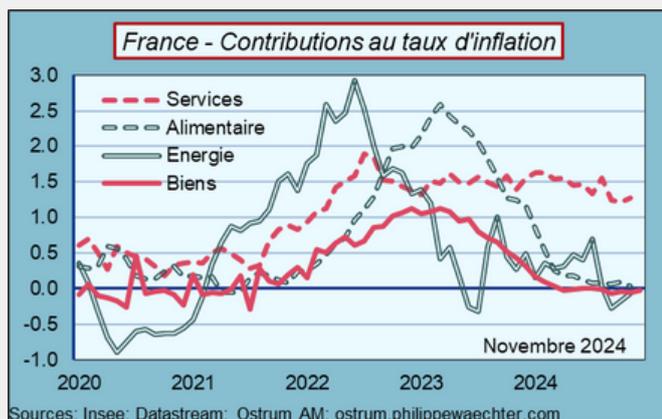
- Le pouvoir d'achat, la productivité et l'emploi en France, Page 5
- Le commerce mondial en septembre, Page 5
- Le taux d'inflation en zone Euro et en France, Page 6

Mes lectures de la semaine

- Les Américains sont confrontés à une crise d'assurabilité alors que le changement climatique aggrave les catastrophes – un aperçu de la façon dont les compagnies d'assurance fixent les tarifs et la couverture, Pages 7 et 8
- Les couples partagent-ils de manière équitable leurs revenus ?, Page 9
- Notre système financier peut-il soutenir la transition verte lorsque les choses se compliquent?, Page 10

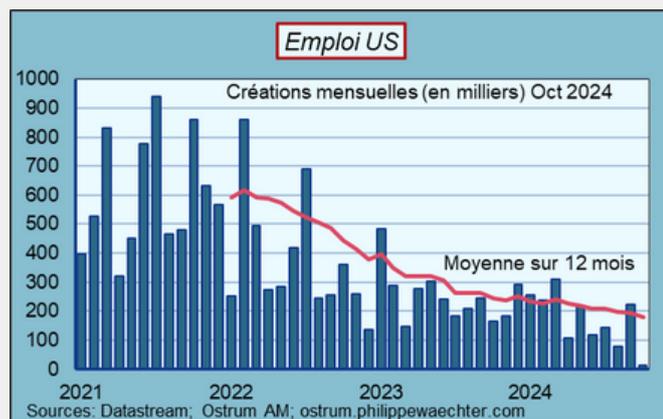
Le graphe qui me plait ou me préoccupe cette semaine:

L'inflation en France n'est portée que par les services en novembre



A suivre cette semaine

Les créations d'emplois US pour le mois de novembre





L'étrange position de Christine Lagarde

L'interview de Christine Lagarde dans le Financial Times est étrange.

Elle était interrogée sur la politique commerciale que le nouveau président américain Donal Trump pourrait mettre en œuvre.

Rappelons que cette politique s'articule autour d'une hausse des droits de douane pour tous les produits entrant sur le territoire américain. Le taux serait de 10 à 20 % en général mais de 60% pour les produits chinois et 25% pour le Mexique et le Canada qui sont pourtant membres de l'Accord de Libre Echange Nord-Américain (ALENA).

Face à une telle stratégie, la réponse habituelle est celle de représailles.

A une hausse de taxe sur l'automobile répond une taxe sur les whiskys ou les Harley Davidson. C'était la stratégie de l'Europe en 2018 lorsque déjà Trump voulait pénaliser l'économie européenne. Cela avait bien fonctionné.

C'est la méthode habituelle qui si elle est bien ciblée permet de limiter l'ambition de la taxe initiale avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Le complément à cette stratégie est de recourir à l'Organisation Mondiale du Commerce pour arbitrer et limiter les contraintes, lorsque les décisions sont prises, limitant ainsi l'impact sur le commerce mondial. Mais cette stratégie n'est pas du goût des Américains qui délaissent l'OMC.

L'autre stratégie est celle qui pourrait être celle de la Chine. C'est la stratégie de la pénurie, en indiquant que le produit ne sera pas disponible aux Etats-Unis. C'est une stratégie crédible compte tenu du poids considérable de la Chine dans le secteur manufacturier (35% de la production manufacture contre 12% aux US).

L'Europe ne peut pas se permettre une stratégie similaire à celle de la Chine, faute de moyens.

La décision du nouveau locataire de la Maison Blanche reflète le rejet du multilatéralisme qui est la règle dans les échanges internationaux.

Celui ci repose sur des échanges d'informations, sur des règles communes et sur des procédures identifiées en cas de conflit. Il en découle qu'un pays doit accepter les mêmes règles pour tous les autres pays. Il ne peut pas y avoir de clause préférentielle pour un pays.

Les Etats-Unis considèrent que ce mode de fonctionnement, et le libre échange qui y est attaché, ne leur est pas favorable, expliquant que c'est la source principale de leur désindustrialisation.

Les Républicains préféreraient un système où leur puissance de négociation soit reconnue. La relation doit alors être bilatérale. C'est le mode de fonctionnement souhaité par Donald Trump. Il veut récupérer le pouvoir de négociation associé à la puissance économique des USA pour faire pencher la balance du côté américain plutôt que d'accepter le multilatéralisme et une négociation équitable.

Dans son interview, Christine Lagarde fait le choix de valider la puissance américaine dans les choix européens. Elle propose d'acheter davantage de gaz liquéfié et d'avions militaires et d'autres choses encore. Elle considère que rentrer dans une bataille commerciale serait pénalisant pour tous au risque d'entraîner un reflux global de l'activité.

Cependant, pour ne pas subir les foudres de la Maison Blanche et avant même que des décisions aient été prise outre-Atlantique, la présidente de la BCE est déjà prête à accepter une plus grande dépendance de l'Europe vis à vis des Etats-Unis.

Timothy Snyder, dans "de la Tyrannie" parle de l'obéissance par avance comme l'acceptation de l'autoritarisme de son plein gré.

C'est à ce thème que j'ai pensé en lisant l'interview. Cela traduit aussi le sentiment que l'Europe n'a pas la capacité d'être un acteur indépendant dans le jeu des grandes nations. Il y a les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie et l'Europe.

Christine Lagarde fait l'hypothèse que l'Europe devra rallier une de ses grandes puissances pour être protégée. Il faut avant tout donner des gages à l'Amérique alors que l'Amérique qui vient fera tout pour démanteler l'Europe.

C'est donc une position étrange alors que les représailles avaient fonctionné dans le passé, alors que l'Europe veut valider le rapport Draghi sur le renouveau européen.

On peut y voir une dimension politique pour que Donald Trump soit plus attentif au sort de l'Europe plutôt que de la démanteler ou de la fragiliser si l'arrêt de la guerre en Ukraine souhaité par Donald Trump ne se traduise par un pouvoir excessif de la Russie.

C'est globalement faire l'hypothèse que l'Europe ne peut pas dessiner sa propre trajectoire et définir son horizon. C'est étrange pour la patronne de son institution la plus puissante.



L'actu de la semaine

Discussions sur la politique monétaire de la BCE

Les séances sur la politique monétaire doivent être animées à la BCE. La bataille sur l'orientation à venir de la politique monétaire est lancée.

Isabel Schnabel considère que l'inflexion à la hausse des ventes de détail sera un support pour la croissance des prochains mois et qu'en conséquence une baisse profonde des taux d'intérêt de la BCE n'est pas nécessaire. Elle ne résoudrait pas les insuffisances structurelles qui caractérisent la zone Euro. Elle s'oppose à une baisse des taux de 50 bp lors de la réunion du 12 décembre.

Dans l'autre camp, François Villeroy de Galhau et d'autres présidents ou gouverneurs de banques centrales en Grèce, en Italie ou encore au Portugal sont sur un axe opposé. Les questions de court terme, notamment sur l'emploi alors que l'inflation reste basse doivent inciter la BCE à créer une impulsion pour retrouver davantage de dynamisme et accompagner la reprise de la consommation. La porte est ouverte pour un repli de 50 bp lors de la prochaine réunion. Christine Lagarde semble tentée par le camp de la souplesse.

En zone Euro, les sources d'impulsion sur l'activité de la zone Euro sont réduites. Le commerce mondial n'y joue pas le rôle qui était le sien par le passé, les politiques budgétaires sont restrictives et le consommateur commence enfin à profiter du taux d'inflation réduit. Pourtant, il faut se recaler rapidement sur une trajectoire limitant les ajustements sur l'emploi. Seule la BCE a cette capacité à court terme et elle doit jouer son va-tout.

La question de l'automobile dans le monde

Week-end étonnant dans la presse internationale puisque dans le NY Times et le Financial Times une série d'articles se concentrent sur le marché de l'automobile.

Dans le NY Times, Agnes Chang et Keith Bradsher s'interrogent sur l'équilibre global du marché de l'automobile. Les capacités de construction en Chine sont considérables sur le thermique (40 millions) et sur l'électrique, sa capacité pourrait être de 20 millions cette année. Le consommateur chinois bascule vers l'électrique. En octobre près de 52% des ventes étaient associées à des véhicules électriques. Le marché intérieur total est de l'ordre de 27 millions à la fin 2024.

Compte tenu des prix attractifs, la Chine dispose, sur une grande échelle, de capacités à vendre à l'export tant des véhicules thermiques qu'électriques. Le marché de l'automobile se globalise très rapidement avec la Chine qui peut satisfaire la moitié de la production mondiale. Le marché va-t-il être forcé à devenir protectionniste compte tenu de l'importance de l'automobile dans la dynamique économique tant en Europe qu'aux Etats-Unis ? Cela a déjà débuté sur l'électrique mais la bataille ne fait que commencer.

Un deuxième article du Financial Times s'interroge sur l'impact du droit de douane de 25% que Donald Trump veut mettre à la frontière avec le Mexique. Pour les 3 grands constructeurs américains, la part des véhicules fabriqués au Mexique est estimée à 25% pour Ford, 30% pour GM et 40% pour Stellantis (Chrysler). Les profits de ces entreprises vont être directement impactés par la mesure de Washington. Parmi les autres constructeurs, Nissan Honda et Volkswagen sont les plus affectés.

L'idée est que le Mexique profite trop des largesses américaines sur l'automobile. C'est aussi un moyen de pression sur le Mexique face aux flux migratoires. C'est aussi une façon d'éviter que ces constructeurs utilisent des logiciels chinois pour la fabrication des automobiles. C'est interdit aux US mais pas au Mexique.



L'actu de la semaine

La question de l'automobile dans le monde

La hausse des droits de douane avec le Mexique et le Canada va renchérir le coût de construction des automobiles construites aux États-Unis. Cela pourrait clairement être une source de fragilité du secteur. Cela prend le contrepied des raisons qui étaient mises en avant lors de la mise en place de l'accord de libre échange entre les USA, le Mexique et le Canada. Le processus était efficace, il risque de perdre cette caractéristique, tant pis pour les américains.

Le troisième article, toujours dans le FT, s'interroge sur l'avenir de l'automobile en Europe, notamment les véhicules électriques alors que la demande a chuté avec la baisse des subventions et que les constructeurs de batteries sont en difficultés. Northvolt, le constructeur chinois est en difficulté et pourrait être racheté par un fabricant chinois. D'autres entreprises sont dépendantes des technologies chinoises, un peu passé, alors que les constructeurs auto sont calés sur les dernières innovations chinoises.

Il y a donc de vraies questions posées sur le développement effectif des véhicules électriques en Europe.

Le secteur automobile est en plein bouleversement. C'est un point d'attention car au sein des pays développés ce secteur a une influence majeure dans la dynamique industrielle. La Chine est forte et pourrait profiter des faiblesses américaines, si les entreprises doivent revenir produire aux US pour être conformes aux souhaits de la Maison-Blanche, et des faiblesses européennes si la fabrication de batteries reste un marché tenu par les chinois.

Une monnaie concurrente du dollar ?

"Si les pays Brics veulent une autre monnaie que le dollar, alors les droits de douane monteront à 100% pour eux" C'est en substance le propos de D. Trump face aux réflexions des pays Brics sur la possibilité d'une monnaie alternative au dollar pour leurs échanges.

Plusieurs remarques

1. La transition d'une monnaie à une autre, à l'échelle internationale, est toujours un processus long. On considère généralement que le passage de la livre sterling anglaise au dollar américain, comme monnaie internationale de référence, s'est étalé de 1914 à 1944 et la création du FMI et du système de Bretton Woods. Pourtant les deux pays n'étaient pas en conflit ni en rapport de force.
2. Si à court terme, rien n'est faisable, cette réaction américaine pourrait renforcer les pays tiers à trouver effectivement les moyens de créer une monnaie alternative au dollar.
3. A l'échelle internationale, le dollar est à la fois la monnaie de passage et le véhicule des transactions. Il est difficile d'utiliser un autre support. Pour reprendre l'analogie de Krugman, l'anglais est la langue la plus parlée et il est plus efficace de l'utiliser car tout le monde l'utilise. Prendre un autre langage de référence ou prendre plusieurs langages c'est faire le pari d'un apprentissage rapide et collectif de ces langues ou de l'esperanto. Cela est peu probable à court terme.
4. Enfin, sortir du dollar est une chose mais il faut trouver un autre support. Si un pays sort ses réserves du dollar, sur quelle monnaie ira-t-il ? Le yuan ? Ce dernier n'a pas un marché suffisamment profond pour accueillir toutes les réserves de la terre. En outre une telle stratégie ferait monter la valeur du yuan au détriment du surplus extérieur chinois. Est-ce l'effet voulu ?

Autrement dits, le dollar reste encore le support des réserves, le support des transactions parce que l'on sait comment cela fonctionne et parce que tout le monde l'utilise spontanément. Mettre en place



Le pouvoir d'achat, la productivité et l'emploi en France

Le commerce mondial en septembre



Pouvoir d'achat et productivité doivent avoir la même tendance pour maintenir cohérente la dynamique de l'économie.

Tout doit partir de l'efficacité du système productif. Les gains de productivité doivent permettre de redistribuer des revenus et/ou de diminuer les heures de travail.

En France, depuis la pandémie, il y a une forte divergence entre les deux indicateurs. Le pouvoir d'achat augmente rapidement, encore +0.7% au troisième trimestre, alors que le niveau de la productivité est toujours inférieur à celui d'avant la pandémie.



Le déséquilibre est là.

La France a des besoins qui sont supérieurs à sa capacité à les produire. Autrement dit, **le modèle social a besoin d'une création de richesse supérieure à ce que le système productif peut fournir.**



Tant que cette question ne sera pas résolue, le déficit public restera important et la dette publique continuera de progresser.



Le profil de l'**emploi**, en France, a été révisé à la hausse pour le 3ème trimestre. L'emploi continue ainsi de progresser et sur un an, l'emploi total augmente de 0.4%.

La dynamique sectorielle est surtout marquée par le repli continu de l'intérim depuis le point haut de fin 2002 et sa contraction en 2024.

L'allure de l'emploi dans la construction ralentit très vite en phase avec l'activité du secteur.

L'emploi manufacturier continue lui de progresser en dépit d'une production industrielle qui évolue peu.

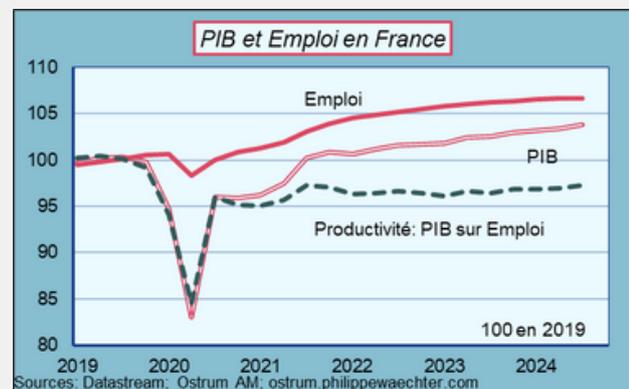
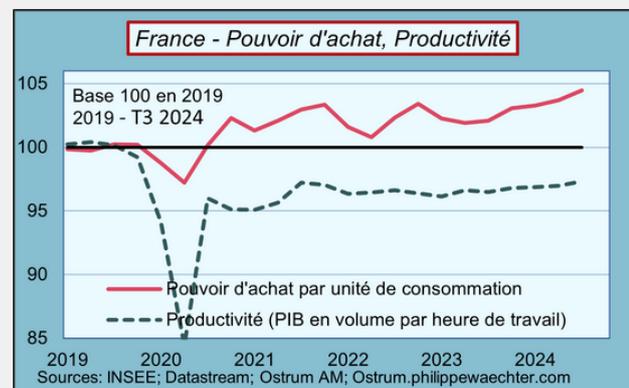
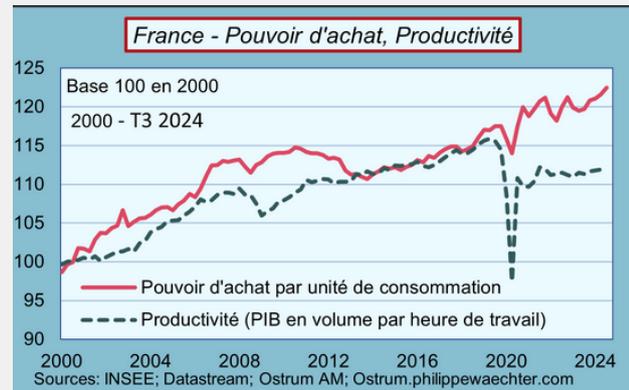
Le commerce mondial en septembre



Le **commerce mondial** progresse de 2.4% sur un an. C'est l'évolution la plus rapide depuis novembre 2022.

Les évolutions géographiques sont néanmoins très disparates comme le montre le graphique.

Les échanges américains progressent rapidement, comme ceux de la Chine. Le rebond de l'Asie est spectaculaire depuis le point bas du début 2023. En revanche, la situation de la zone Euro manque de robustesse. Le commerce mondial n'est plus le facteur d'impulsion susceptible de pousser l'activité vers le haut.



C'est pour cela aussi que les politiques budgétaires restrictives sont dommageables puisqu'elles n'inversent pas la tendance.



Le taux d'inflation en zone Euro et en France

L'inflation, après avoir baissé continument, se stabilise autour de 2% dans les pays de la zone Euro. Pour la zone l'inflation a été de 2.3% en novembre contre 2% en octobre.

Le deuxième graphe permet de mieux comprendre la dynamique à l'œuvre. En novembre, la contribution du prix de l'énergie au taux d'inflation est toujours négative mais elle est quasiment 0.3% plus haut qu'en octobre. Cela fait la différence du taux d'inflation quand on compare les deux derniers mois. Ce facteur va être un des éléments clés pour anticiper l'allure de l'inflation dans les premiers mois de 2025. Si le prix du pétrole, en euros, reste à son niveau moyen de novembre au cours des 6 prochains mois, alors la variation sur un an du prix du pétrole sera négative sur les 6 prochains mois, tirant la contribution du prix de l'énergie en territoire négatif.

L'autre point est le prix des services. L'ajustement en cours sur le marché du travail en Allemagne devrait se traduire par une progression plus faible des salaires et donc du prix des services dans les 6 prochains mois.

L'inflation ne devrait donc pas réaccélérer

En France

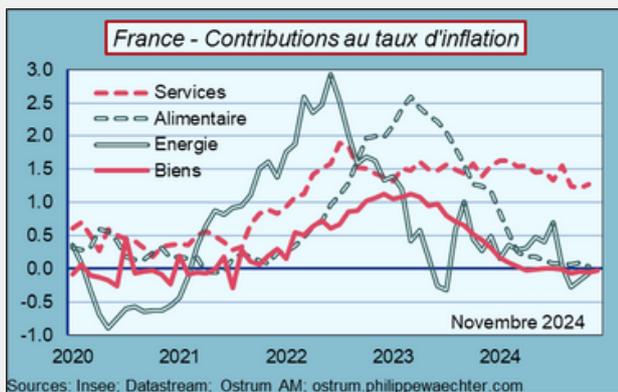
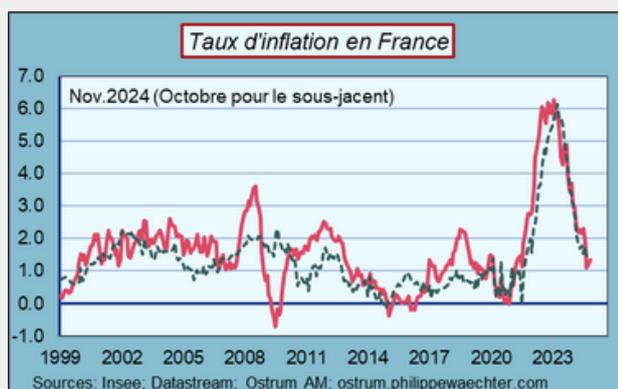
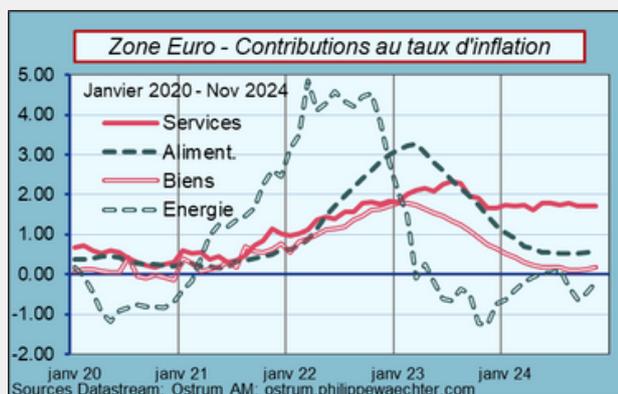
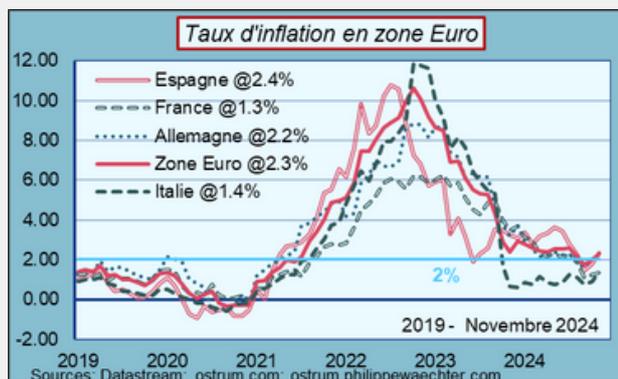
Le taux d'inflation se maintient toujours sous la cible de 2%. En novembre, la hausse des prix est de 1.3%. C'est le 4ème mois consécutif que la hausse des prix est sous la cible.

L'analyse des contributions est aussi intéressante. On voit que les contributions du prix de l'énergie, de l'alimentaire et des biens sont toutes proches de 0.

Le seul facteur inflationniste est le prix des services.

Ce que l'on constate par ailleurs est que le taux de salaire ralentit rapidement et devrait entraîner avec lui le prix des services, maintenant un taux d'inflation réduit.

L'alea principal pourrait finalement être la fiscalité sur le prix de l'énergie en fonction des hypothèses retenues dans le budget pour 2025..





Les Américains sont confrontés à une crise d'assurabilité alors que le changement climatique aggrave les catastrophes – un aperçu de la façon dont les compagnies d'assurance fixent les tarifs et la couverture

Les Américains sont confrontés à une crise d'assurabilité alors que le changement climatique aggrave les catastrophes – un aperçu de la façon dont les compagnies d'assurance fixent les tarifs et la couverture

Les tarifs de l'assurance habitation augmentent aux États-Unis, non seulement en Floride, où les ouragans Helene et Milton ont causé des dizaines de milliards de dollars de pertes, mais dans tout le pays. Les assurances habitation ont augmenté en moyenne de 11,3 % en 2023, une augmentation moyenne d'environ 6 % est prévue en 2024.

L'assurance habitation s'élève en moyenne à 2 377 \$ par an à l'échelle nationale et à 11 000 \$ par an en Floride. Malgré ces taux en hausse les prix de l'assurance américaine sont encore trop bas pour couvrir entièrement les risques.

Les assureurs réduisent aussi souvent les limites de couverture, plafonnent les indemnités, augmentent les franchises et imposent de nouvelles conditions, voire des exclusions, pour certains risques courants, comme la protection contre le vent, la grêle ou les dégâts des eaux.

Les compagnies d'assurance utilisent des modèles complexes pour estimer la probabilité des risques actuels en fonction des événements passés. Cependant, l'augmentation des catastrophes fait du passé une mesure peu fiable.

L'augmentation des « risques secondaires » – inondations, tempêtes de grêle, les vents violents, la foudre, les tornades et les incendies de forêt – devient le principal facteur du défi de l'assurabilité, en particulier lorsque ces événements deviennent plus intenses, plus fréquents et plus cumulatifs. Autrement dit, le changement climatique joue un rôle dans ces risques croissants.

Les compagnies d'assurance révisent leurs modèles pour s'adapter à ces changements mais certains États hésitent à autoriser la modélisation climatique, ce qui peut amener les compagnies à sous-estimer systématiquement les risques auxquels elles sont confrontées.

Lorsque les risques deviennent trop imprévisibles ou volatils, les assureurs peuvent se tourner vers la réassurance pour obtenir de l'aide.

Les sociétés de réassurance sont essentiellement des sociétés d'assurance qui assurent des sociétés d'assurance. Mais, la réassurance n'est pas non plus très bien adaptée à la couverture des risques secondaires. Le modèle de réassurance traditionnel est axé sur les catastrophes rares et de grande ampleur.

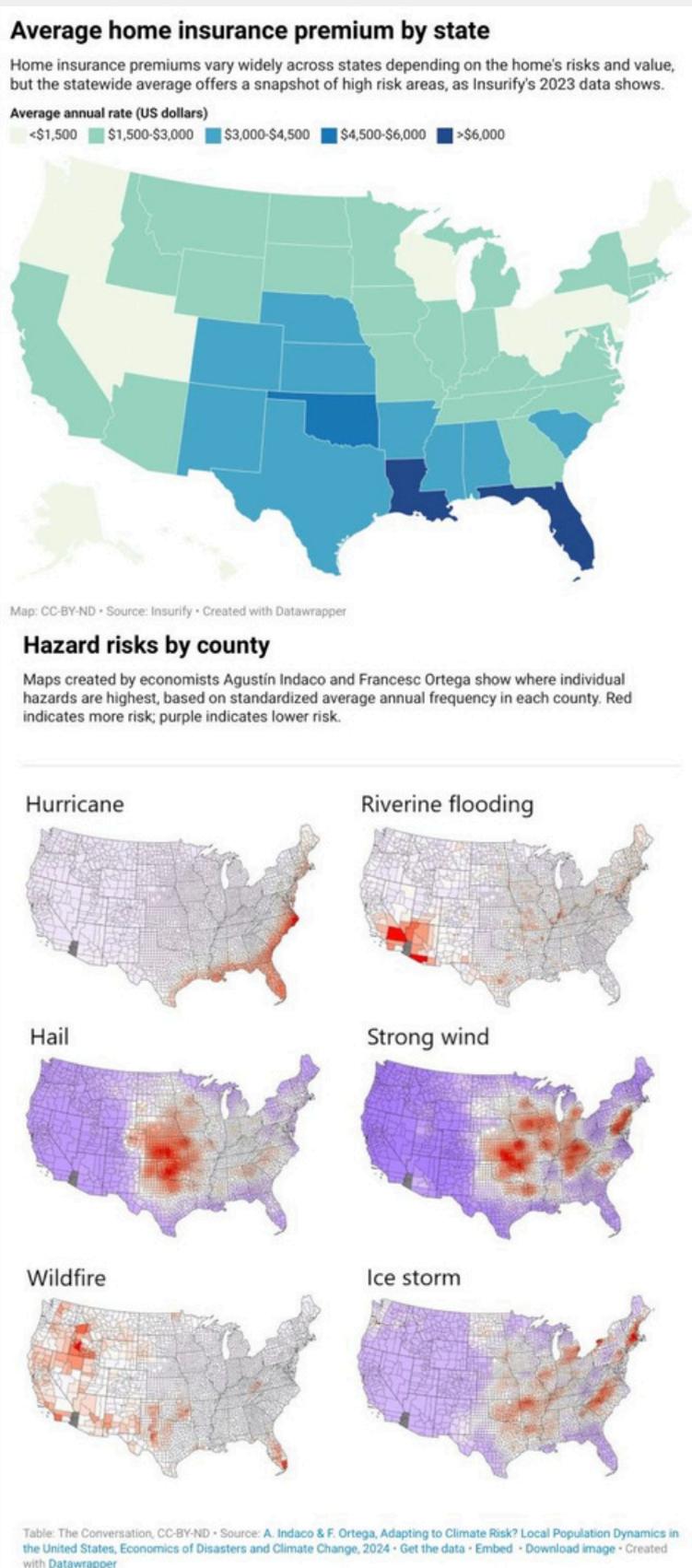
En fin de compte, si l'accessibilité et la pertinence de l'assurance continuent de se dégrader, les prix de l'immobilier commenceront à baisser dans les zones exposées. Ce sera le signe le plus tangible que le changement climatique est à l'origine d'une crise de l'assurabilité qui perturbe la stabilité financière au sens large.

Le changement climatique modifie en profondeur le marché de l'assurance immobilière. La prime est plus chère, la couverture moins importante au risque de réduire l'incitation à s'assurer. C'est un défi majeur.

Source [The Conversation U.S.](https://bit.ly/3V7nXaS) Andrew J;Hoffman Lien <https://bit.ly/3V7nXaS>



Les Américains sont confrontés à une crise d'assurabilité alors que le changement climatique aggrave les catastrophes – un aperçu de la façon dont les compagnies d'assurance fixent les tarifs et la couverture





Les couples partagent-ils de manière équitable leurs revenus ?

Extrait

Comment partage-t-on l'argent dans le couple ? Cette question est essentielle, puisque entre 30 et 70 ans, environ 70 % des personnes vivent à deux. La manière dont chacun des partenaires contribue aux dépenses communes et ce qu'il va garder ou non pour lui-même est déterminante.

Sur 100 euros de revenus, en moyenne, 53 euros sont apportés par les hommes et 33 euros par les femmes indique une étude publiée par l' Observatoire des inégalités. On ne sait pas répartir les 14 euros restant car il s'agit souvent de prestations reçues pour l'ensemble du ménage (comme les allocations familiales). Cet écart résulte principalement des inégalités de salaires entre femmes et hommes dans notre pays. Selon une étude de l' Ined - Institut national d'études démographiques, dans 64 % des cas les hommes constituent le principal apport de revenus, dans 20 % des cas les revenus sont équilibrés et pour 16 % les femmes apportent davantage. Autrement dit, les hommes ont quatre fois plus souvent des revenus supérieurs aux femmes dans un couple.

Une étude de l' Insee portant sur des données de 2010 apporte quelques éléments. Près des deux tiers des couples déclarent mettre l'ensemble de leurs revenus en commun, 18 % en partageaient une partie seulement et la même proportion sépareit totalement leurs comptes. Dans la très grande majorité des cas, les revenus d'un couple sont mis dans un pot commun et les dépenses réalisées en fonction des besoins.

80% des ménages formés depuis 20 ans ou plus partagent l'ensemble de leurs revenus contre simplement 31% pour les couples de moins de cinq ans d'ancienneté. La présence d'enfants accroît la probabilité de mise en commun des revenus. Enfin, certaines professions non salariées ont intérêt à distinguer leurs revenus et leurs patrimoines : sinon, en cas de pertes importantes, cela pourrait avoir des répercussions sur le couple. C'est d'une certaine manière, la même logique que celle du contrat de mariage avec séparation de biens.

La forme du partage des revenus ne dit pas tout. On peut ne pas avoir un seul compte, mais, par la suite, contribuer de manière plus ou moins équitable aux dépenses communes. Le couple reste, sauf cas particuliers, dans une logique de redistribution (celui qui perçoit le plus paye le plus) et très éloigné d'une logique individualiste (chacun paie ses dépenses). Parmi les couples qui ne mettent pas en commun l'ensemble de leurs revenus, seuls 21 % contribuent de façon égale aux dépenses, sans tenir compte de leurs ressources respectives. L'Insee estime cependant que les recompositions, l'instabilité des couples et la hausse du nombre de ceux qui comprennent deux actifs pourraient réduire la proportion de couples qui partagent entièrement leurs revenus.

Source: Centre d'observation de la société Lien <https://bit.ly/499HKfF>



Notre système financier peut-il soutenir la transition verte lorsque les choses se compliquent?

Dans un post sur le blog de la BCE, son vice-Président Luis de Guindos présente les trois scénarios utilisés dans les stress tests pour mesurer la capacité de résistance du système financier pendant la transition énergétique.

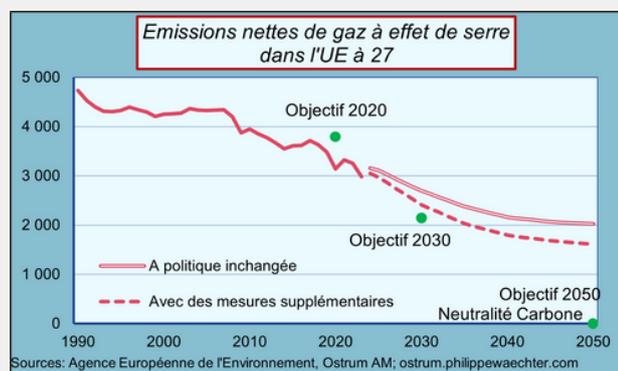
Le cadre est celui du Fit-for-55 qui vise à réduire les émissions de GES de 55% en 2030 par rapport à 1990.

Trois scénarios sont proposés.

Dans le premier, les évolutions sont complexes mais coordonnées. Tous les acteurs jouent dans le sens de la réalisation du Fit-for-55. Les coûts associés sont limités mais traduisent la transformation du système productif, le basculement vers moins d'énergies fossiles et les besoins financiers modérés de cette transformation. Le coût associé est modéré. Il faut faire vite mais de façon ordonnée.

Dans le deuxième scénario, il y a une sortie rapide de l'industrie marron pour aller vers l'industrie verte (brown to green). En d'autres termes, il y a une accélération du basculement industriel, de la décarbonation parce que le temps presse et que les pays européens sont en retard par rapport à la trajectoire souhaitée.

Le coût associé est forcément plus important car la rupture a un impact sur les valorisations financières qui se dégradent.



Le **troisième scénario** reprend le deuxième et ajoute les éléments habituels du stress test soit une récession et une baisse du prix des actifs et de l'immobilier. Les coûts pour le système financier, forcément, s'accroissent.

Mais la conclusion du vice-président de la BCE est rassurant puisque le système financier a les capacités d'absorber le choc même s'il nécessite une grande attention pour ne pas dérapier.

Commentaires:

Le scénario de référence de la BCE fait l'hypothèse que l'économie européenne est déjà sur la bonne trajectoire, celle qui mène à la cible de Fit-for-55. Mais, les données de l'Agence Européenne de l'Environnement ne valident pas ce repère. A politique inchangée, l'UE ne file pas vers la cible et même avec des mesures supplémentaires, du type engagements faits dans le cadre de l'Accord de Paris, ce ne sera pas le cas.

Pour atteindre effectivement la cible de 2030, il faudrait que l'économie change; qu'elle accélère ses transformations, bouleverse les systèmes existants et perde une partie de sa dépendance aux énergies fossiles. Cela ne peut pas se faire sans chocs marqués et durables.

Face à ces révolutions, le scénario 3 est probablement le plus réaliste. Mais alors de Guindos estime que le système financier est à risque.

Cela suggère qu'en raison d'aléas pouvant venir de l'économie globale, le système financier va être davantage bousculé. Le message très rassurant de la BCE ne peut l'être finalement. Le système financier devra faire face à un cadre plus volatil et davantage bousculé par la transition énergétique.

Il serait temps de s'y mettre.

Sources: European Central Bank Luis de Guindos Lien <https://bit.ly/3VdRpw7>



Mentions légales

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International – Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Louizalaan 120 Avenue Louise, 1000 Brussel/Bruxelles, Belgium.

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sarl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.